Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260504-DELIB20260501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 **Date de publication :** Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 19 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 05 01	*Absents excusés* : BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane

Objet : Secrétaire de séance

Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal nomment au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de désigner Madame Véronique Boulaire en qualité de secrétaire de séance du présent Conseil Municipal de ce lundi quatre mai deux mil vingt-six.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance ***Gilbert Miossec, Maire***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication